

Les tableaux suivants récapitulent les périodes de revalidation des compétences des entraîneurs par la Formation Continue (FC).  
(Article 2D chapitre 7 des RG FFVB)

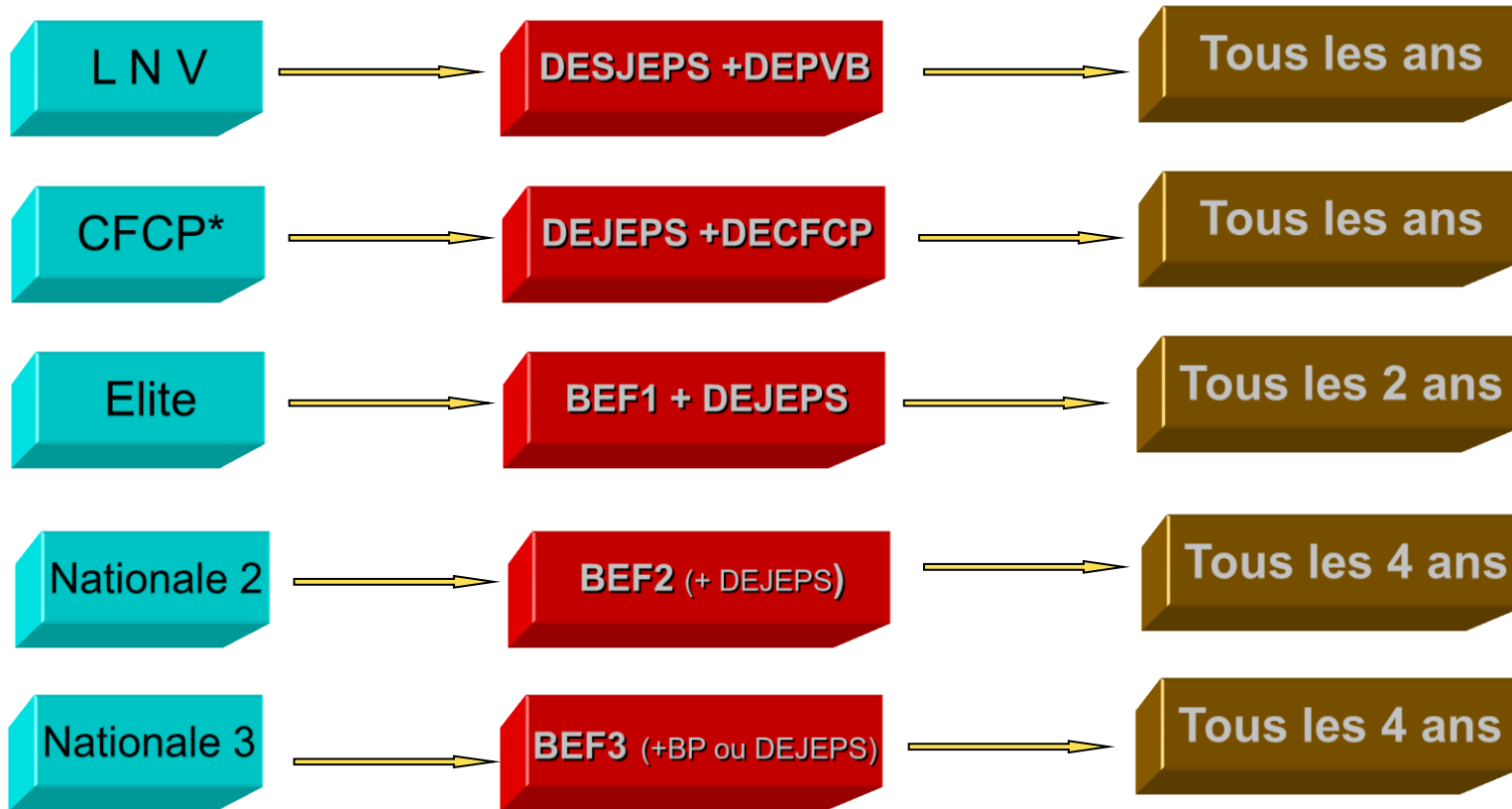
Si après avoir lu ce document, vous avez un doute sur l'état de votre validation, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat des formations FFVB  
[formation.dtn @volley.asso.fr](mailto:formation.dtn@volley.asso.fr)

# PERIODICITE DES FORMATIONS CONTINUES (FC)

Niveau entraîné

Qualification

Formation Continue



DTN / Direction des Formations  
2013-2014

\* Centre de Formation de Club Professionnel

## **FORMATION CONTINUE (FC) DES ENTRAÎNEURS DES DIVISIONS « ELITE »**

Tout entraîneur qui assiste à une formation BEF1 ou DECFCP ou DEPVB voit sa FC annuelle validée par cette participation

LES ENTRAÎNEURS DE DIVISION ELITE AYANT SUIVI LEUR FC EN 2012 DOIVENT VALIDER LEUR FC EN PARTICIPANT A CELLE DES ENTRAÎNEURS PROFESSIONNELS QUI AURA LIEU EN MAI 2014 ET VALIDERA LES SAISONS 2014-2015 ET 2015-2016.

Chaque entraîneur présent sur une FC revalide sa qualification pour 2 saisons.

LES ENTRAÎNEURS DE DIVISION ELITE AYANT SUIVI LEUR FC EN 2011 ET AUPARAVANT NE SONT PAS EN REGLE POUR CETTE SAISON. ILS DOIVENT CONTACTER LA CCEE ([ccee@ffvb.org](mailto:ccee@ffvb.org)) OU LE SECRETARIAT DES FORMATIONS AFIN DE VALIDER LEUR FC DURANT LA SAISON 2013-2014.

## **FORMATION CONTINUE AMATEUR (FCA) DES ENTRAÎNEURS DE NATIONALE 2 ET 3**

Tout entraîneur qui assiste à une formation fédérale nationale voit sa FCA validée par cette participation

LES ENTRAÎNEURS DE NATIONALE 2 ET 3 AYANT SUIVI LEUR FCA EN 2009-2010 ET AUPARAVANT DEVRONT SUIVRE LEUR FCA ANNUELLE DURANT LA SAISON 2013 – 2014

Chaque entraîneur présent sur une FCA revalide sa qualification pour 4 saisons.

Exemple: la FCA de 2013-2014 valide les saisons 2013-2014 / 2014-2015/ 2015-2016/ 2016-2017 ; la FCA obligatoire suivante devra être suivie en 2017 - 2018.